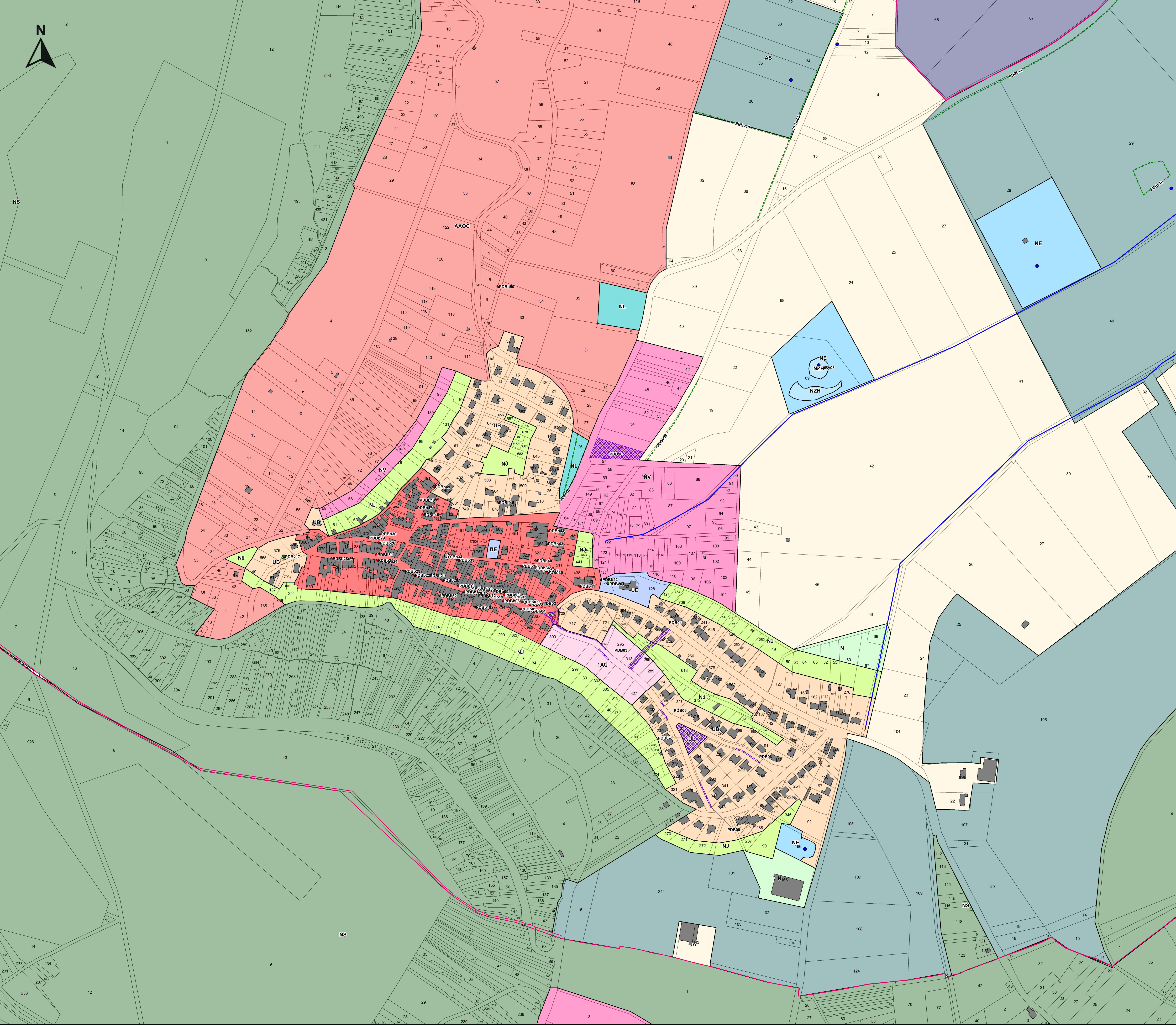




- UA : Tissu urbain ancien
- UAa : Tissu urbain ancien avec règles particulières
- UAB : Tissu urbain ancien avec règles particulières
- UB : Habitat individuel récent
- UBg : Habitat individuel récent avec règles particulières
- UC : Habitat de grande hauteur
- UE : Equipements publics
- UH : Hôpital
- UJ : Annexe et garage liés aux habitations
- UL : Equipement et aires de loisirs
- UM : Emprise militaire
- UT : Péage, aire de repos et autoroute
- UX : Activité économique, commerciale et artisanale
- UXc : Activité économique avec règles particulières
- UXsv : Station verte
- UY : Industrie
- UYL : Logistique
- UYK : Zone industrielle avec règles particulières
- 1AU : Développement urbain à court terme
- 1AUg : Développement imminent - règles particulières
- 1AUX : Développement imminent des activités économiques
- 1AUXc : Développement imminent des activités économiques - règles particulières
- 1AUYK : Développement imminent de l'industrie avec règles particulières
- 2AU : Réserve foncière à long terme
- A : Zone agricole constructible
- Aa : Zone arboricole
- AAOC : Zone AOC
- AB : Zone agricole constructible avec conditions limitées de hauteur
- Adc : Zone agricole - data center
- Ai : Zone agricole inconstructible
- AM : Zone de maraîchage
- AS : Zone agricole sensible (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
- N : Zone naturelle
- NC : Carrière / gravière
- Nch : Habitat de loisirs
- Ncp1 et 2 : Camping
- NE : Etang
- NEQ : Equipements publics
- NF : Zone sylvicole, forêt et boisement
- NG : Golf
- NJ : Jardin
- NL : Aire de loisirs
- NLR : Secteur de loisirs - restaurants
- NM : Zone militaire
- NP : Fort et emprise militaire
- NPL : Zone portuaire de loisirs
- NPRL1 et 2 : Parc résidentiel de loisirs de Bois Brûlé
- NPT : Zone portuaire
- NPV : Zone solaire / photovoltaïque
- NR : Refuge animalier
- NS : Zone naturelle à haute sensibilité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
- NV : Verger
- NZH : Zone humide

- Éléments remarquables à protéger :
- Mares / marais
 - Éléments bâtis (art L 151-19 du CU)
 - Éléments végétaux (art L 151-23 du CU)
 - Zone avec taille de logement minimal de 50m²
 - Secteur de Protection Renforcée des Commerces
 - Secteur de Protection Simple des Commerces
 - Ilôts minéraux
 - Ilôts végétaux
 - Emplacements réservés
 - Zone d'implantation Obligatoire des façades
 - Recul obligatoire des façades
 - Sentier à protéger
 - Éléments Boisés Classés

Emplacements réservés :	
PDB01	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB02	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB03	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB04	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB05	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB06	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB07	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB08	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB09	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB10	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB11	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB12	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB13	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB14	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB15	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB16	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB17	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB18	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB19	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB20	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB21	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB22	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB23	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB24	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB25	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB26	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB27	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB28	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB29	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB30	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB31	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB32	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB33	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB34	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB35	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB36	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB37	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB38	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB39	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB40	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB41	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB42	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB43	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB44	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB45	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB46	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB47	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB48	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB49	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB50	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB51	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB52	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB53	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB54	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB55	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB56	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB57	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB58	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB59	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB60	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB61	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB62	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB63	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB64	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB65	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB66	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB67	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB68	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB69	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB70	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB71	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB72	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB73	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB74	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB75	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB76	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB77	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB78	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB79	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB80	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB81	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB82	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB83	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB84	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB85	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB86	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB87	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB88	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB89	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB90	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB91	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB92	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB93	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB94	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB95	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB96	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB97	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB98	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB99	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PDB100	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour

maître d'ouvrage :



PLUi-H des Terres Toulouises

Commune de **PAGNEY-D-BARINE**

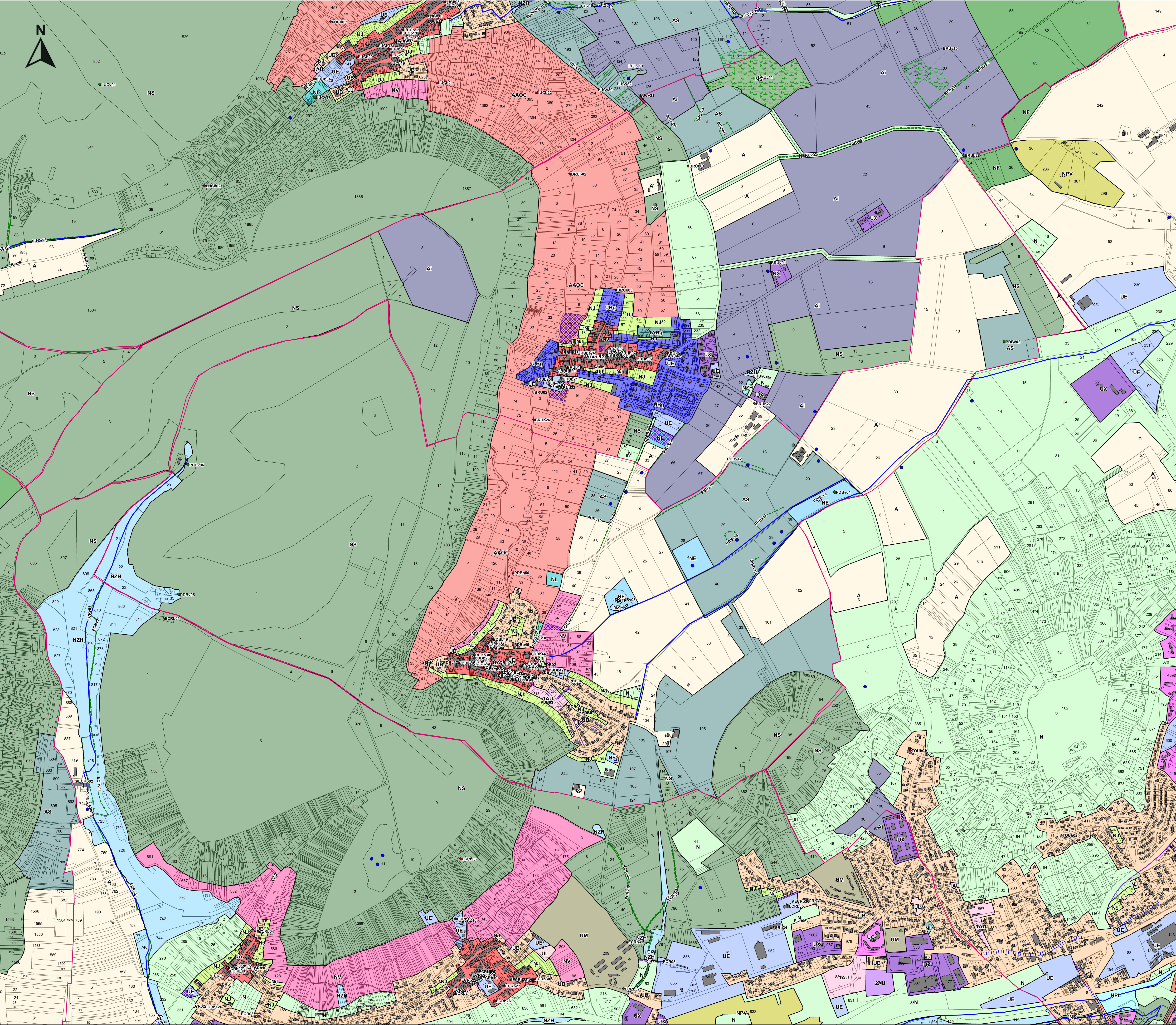
REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approbation

Echelle : 1/2000

Dossier conforme à celui annexé à la DCC du..... portant approbation du PLUi-H de la CC2T.

Le président :



- UA : Tissue urbain ancien
 - UAa : Tissue urbain ancien avec règles particulières
 - UAB : Tissue urbain ancien avec règles particulières
 - UB : Habitat individuel récent
 - UBg : Habitat individuel récent avec règles particulières
 - UC : Habitat de grande hauteur
 - UE : Equipements publics
 - UH : Hôpital
 - UJ : Annexe et garage liés aux habitations
 - UL : Equipement et aires de loisirs
 - UM : Emprise militaire
 - UT : Péage, aire de repos et autoroute
 - UX : Activité économique, commerciale et artisanale
 - UXc : Activité économique avec règles particulières
 - UXv : Station verte
 - UY : Industrie
 - UYL : Logistique
 - UYK : Zone industrielle avec règles particulières
- 1AU : Développement urbain à court terme
 - 1AUg : Développement imminent - règles particulières
 - 1AUX : Développement imminent des activités économiques
 - 1AUXc : Développement imminent des activités économiques - règles particulières
 - 1AUYK : Développement imminent de l'industrie avec règles particulières
 - 2AU : Réserve foncière à long terme
- A : Zone agricole constructible
 - Aa : Zone arboricole
 - AAOC : Zone AOC
 - AB : Zone agricole constructible avec conditions limitées de hauteur
 - Adc : Zone agricole - data center
 - Ai : Zone agricole inconstructible
 - AM : Zone de maraîchage
 - AS : Zone agricole sensible (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
- N : Zone naturelle
 - NC : Carrière / gravière
 - Nch : Habitat de loisirs
 - Ncp1 et 2 : Camping
 - NE : Etang
 - NEQ : Equipements publics
 - NF : Zone sylvicole, forêt et boisement
 - NG : Golf
 - NJ : Jardin
 - NL : Aire de loisirs
 - NLR : Secteur de loisirs - restaurants
 - NM : Zone militaire
 - NP : Fort et emprise militaire
 - NPL : Zone portuaire de loisirs
 - NPRL1 et 2 : Parc résidentiel de loisirs de Bois Brûlé
 - NPT : Zone portuaire
 - NPV : Zone solaire / photovoltaïque
 - NR : Refuge animalier
 - NS : Zone naturelle à haute sensibilité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
 - NV : Verger
 - NZH : Zone humide

- Éléments remarquables à protéger :
- Mares / marais
 - Éléments bâtis (art L151-19 du CU)
 - Éléments végétaux (art L151-19 du CU)
 - Zone avec taille de logement minimal de 50m²
 - Secteur de Protection Renforcée des Commerces
 - Secteur de Protection Simple des Commerces
- Ilôts minéraux
 - Ilôts végétaux
 - Emplacements réservés
 - Zone d'implantation Obligatoire des façades
 - Recul obligatoire des façades
 - Sentier à protéger
 - Éléments Boisés Classés

Emplacements réservés :	
PC001	Emplacement réservé - Aménagement du carrefour
PC002	Emplacement réservé - Aménagement de la rue du Clos
PC003	Emplacement réservé - Aménagement de la rue du Clos
PC004	Emplacement réservé - Aménagement d'une canalisation d'eau
PC005	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC006	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC007	Emplacement réservé - Aménagement d'une zone de loisirs
PC008	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC009	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC010	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC011	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC012	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC013	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC014	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC015	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC016	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC017	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC018	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC019	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC020	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC021	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC022	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC023	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC024	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC025	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC026	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC027	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC028	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC029	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC030	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC031	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC032	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC033	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC034	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC035	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC036	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC037	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC038	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC039	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC040	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC041	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC042	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC043	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC044	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC045	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC046	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC047	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC048	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC049	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC050	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC051	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC052	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC053	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC054	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC055	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC056	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC057	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC058	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC059	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC060	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC061	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC062	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC063	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC064	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC065	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC066	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC067	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC068	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC069	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC070	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC071	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC072	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC073	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC074	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC075	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC076	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC077	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC078	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC079	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC080	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC081	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC082	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC083	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC084	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC085	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC086	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC087	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC088	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC089	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC090	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC091	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC092	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC093	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC094	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC095	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC096	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC097	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC098	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC099	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir
PC100	Emplacement réservé - Aménagement du trottoir

maître d'ouvrage :

Terres Toulouises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi-H des Terres Toulouises

Commune de PAGNEY-D-BARINE

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approbation

Echelle : 1/6000

Dossier conforme à celui annexé à la DCC du.....
portant approbation du PLUi-H de la CC2T.

Le président :